

PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS
Pays de COURPIERE
Chez Mr DOUBTSOF Eric
Laudant
63120 COURPIERE

Lettre ouverte à
Mr le Préfet du Puy-de-Dôme
Sous couvert de
Mr le Sous Préfet de THIERS
Et
Mr le Maire de COURPIERE

Courpière, le 05 novembre 2010.

Objet : Organisation du FREE WHEELS

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Sous Préfet,
Monsieur le Maire,

Le conseil municipal de COURPIERE en sa séance du 24 septembre 2010, vient de décider de reconduire pour l'année 2011 l'organisation du FREE WHEELS sur son territoire communal.
Cette décision hâtive intervient alors qu'aucun bilan sérieux et objectif tant qualitatif que quantitatif de l'édition 2010 n'a vu le jour, tout particulièrement, concernant le niveau d'investissement des services publics et le financement public de cette initiative privée.

Tout d'abord, nous souhaitons vous faire part de notre profonde hostilité pour cette initiative organisée par les Hells Angels Motorcycle Club (HAMC) de France à travers des sociétés écrans. La légalité d'une partie des activités de cette organisation fait l'objet de nombreuses interrogations à travers par exemple, une étude universitaire sous la direction de M. François Haut, directeur du "Département de recherche sur les menaces criminelles contemporaines", Institut de criminologie, Université Panthéon-Assas (Paris II) et de nombreux articles de la presse nationale à l'exemple d'un article du journal du Figaro du 05 février 2009.

Mais, l'objet de notre courrier n'est pas de mettre en relief nos divers arguments en la défaveur de cette manifestation mais de demander une légitime transparence en fonction de l'état de droit dans notre pays.

En effet, au regard de l'organisateur de cette manifestation, il est important de démontrer tant par l'Etat que par le Premier magistrat de la commune de COURPIERE que cette initiative bien qu'elle ait rassemblé des spectateurs dont 1600 entrées à tarif réduit pour les habitants locaux, n'a fait l'objet d'aucun financement public.

A ce jour, nous ne pouvons malheureusement que constater de nombreux éléments prouvant le contraire.

En effet, le journal La Montagne du 09 août 2010 nous apprenait que 250 gendarmes, 100 sapeurs pompiers volontaires, 2 médecins ont été mobilisés durant la manifestation. **L'inventaire des moyens humains et techniques réquisitionnés par l'Etat** ne saurait être juste si nous n'ajoutons pas les services administratifs de l'Etat investis pour la préparation et le suivi de l'initiative, un hélicoptère en surveillance sur le territoire communal, les différents lieux de cantonnement dont le collège Bellime, des forces de l'ordre pendant 3 jours ainsi que les moyens policiers déployés aux frontières.

Le budget de l'Etat consacré à ce week-end peut être estimé entre 300.000€ à 400.000€ (dépenses de personnel et de moyens techniques). Pourriez-vous apporter une confirmation de cette estimation financière et nous faire savoir la participation financière des organisateurs à ce budget ?

Au niveau municipal et communautaire, malgré l'engagement pris par la municipalité de Courpière d'aucune dépense supplémentaire engagée pour le Free WHEELS dans le budget communal, nous apprenions au conseil municipal du 24 septembre 2010 que Mr le Maire avait signé une convention technique et financière avec les organisateurs du FREE WHEELS qui n'a jamais fait l'objet d'une transmission au Conseil Municipal.

Dans ces conditions qu'elle peut être la légalité d'une telle convention ? Ce document administratif peut il être communiqué ?

De plus, lors de la même séance l'assemblée délibérante a été informée que 13.000€ ont été versés au personnel communal dont nous pouvons une nouvelle fois apprécier leur dévouement, en vue de la rémunération d'heures supplémentaires effectuées représentant près de mille heures de travail pour cette manifestation. Par quelles recettes cette dépense a-t-elle été couverte ?

Globalement, près d'une trentaine d'agents municipaux ainsi que la flotte véhicules municipale et les moyens techniques de la mairie ont été mobilisés pendant un certain temps pour l'organisation de cette manifestation. Il ne faut pas oublier également les prestations de propreté de la ville tout comme la collecte des ordures ménagères par la Communauté de Communes du Pays de COURPIERE . Un bilan détaillé de la commune devrait permettre de mieux connaître son coût qui en l'état actuel des choses peut être estimé pour un montant global de 100.000€ sans connaître les recettes correspondantes.

Pourriez-vous apporter des précisions sur ce point ?

Au niveau des infrastructures, le conseil par délibération soumis au contrôle de légalité a décidé d'engager des travaux de création des infrastructures électriques du site de la Bezeix pour un montant de 190.000€ HT subventionnés par le SIEG à hauteur de 55% soit 114.000€. Comme l'annonçait la Municipalité, le reliquat de fonds propres serait pris en charge par les organisateurs du Free Wheels. Qu'en est-il exactement ? Cette opération est-elle compatible avec les objectifs du SIEG, financé par l'ensemble des contribuables du département, pour des travaux pour un tiers et de la légalité du versement du fond de compensation de la TVA pour cette opération.

Nous nous interrogeons également sur la participation du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de la rive gauche de la DORE et celle du SIAEP de la FAYE en vue de l'alimentation du Site nécessitant plusieurs centaines de mètres de canalisation provisoire d'AEP.

Cette liste ne serait être exhaustive sans l'installation et la location des infrastructures sur le domaine public et le site (sanisettes, algécos, transformateurs EDF, barrières VAUBAN, signalisation verticale, ...) dont la maîtrise d'œuvre a été prise en charge par la commune.

Notre première estimation financière s'élève à 400.000€ HT pour ce chapitre de dépenses.

A notre connaissance, ces dépenses n'ont fait l'objet d'aucune décision ou transmission aux assemblées délibérantes compétentes (à l'exception des demandes de subvention au SIEG).

Vous conviendrez comme nous, que chaque citoyen de Courpière et du Pays de Courpière est en droit de connaître en période de récession économique, l'utilisation de ces deniers publics pour une enveloppe financière qui dépasse le million d'euros TTC.

Enfin, une association de loi 1901 a vu le jour sur la commune de Courpière « les Biker's de COURPIERE » dont l'organe décisionnaire est composée de conseillers municipaux de Courpière par délibération du conseil municipal du 22 mars 2010. Cette association a bénéficié par la commune de la gestion exclusive des parkings payants pour une partie située sur le domaine public. Avec la perception des droits de places, cette association devait apporter une rémunération aux associations locales au regard de l'engagement bénévole de leurs adhérents dans cette prestation. Nous ne connaissons pas le Contrat liant les deux parties. Serait-il possible de disposer de ce document ? Quel montant de rémunération les associations locales ont-elles perçu ?

Comme vous savez, cette prestation peut relever du secteur privé avec des entreprises spécialisées représentées au niveau local. Comme le prévoit le « sacro saint principe » européen (que nous ne partageons pas mais qui reste force de loi) « de la concurrence libre et non faussée » nous serait-il possible de nous transmettre la publicité de mise en concurrence et le type de procédure de consultation respectant le code des marchés publics prouvant la nécessaire égalité de traitement des candidats.

Ainsi, de nombreuses interrogations restent en attente de réponses.

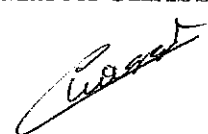

C'est pourquoi, nous avons l'honneur de solliciter **la création d'une commission municipale ou communautaire élargie** ouverte aux élus locaux, responsables associatifs, syndicaux et politiques locaux permettant de faire toute la clarté sur la légalité et le financement de l'organisation de cette manifestation.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre haute considération et de nos sincères salutations.

Pour le Parti Communiste Français

Eric DOUBTSOF

Marcel CHASSOT



Copie :

Mr CHASSAIGNE André, Député de la circonscription,

Mr GOUTTEBEL Jean Yves, Président du Conseil Général du Puy de Dôme,

Mr WILLS André, conseiller Général du Canton,

Mr GONIN Michel, Président de la Communauté de communes du Pays de COURPIERE.

Eric DUBOURGNOUX, Conseiller Régional et Vice Président du Parc,

Groupe Unis Pour COURPIERE du Conseil municipal de COURPIERE,

La presse locale et départementale